



**DÉCISION DU DIRECTEUR
DU 28 OCTOBRE 2020**

N° 20-2020 : Tarifs IFSI 2021

- Vu la Loi HPST du 21 Juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital, des Patients, de la Santé et du Territoire,
- Vu l'article L. 6143-4-2° du Code de la Santé Publique relatif au caractère exécutoire des décisions du Directeur,
- Vu les propositions budgétaires 2021 des comptes de résultat annexes pour l'année 2021,
- Vu la décision de nomination du Directeur par intérim,

⇨ **LE DIRECTEUR PAR INETRIM DU CENTRE HOSPITALIER D'ORTHEZ décide de fixer les tarifs suivants pour l'IFSI au titre de l'année 2021 :**

- frais d'inscription au concours : 120 €
- frais des études promotionnelles : 7.800 €
- frais de la formation continue : 120 €/jour/personne

Fait à Orthez, le 28 octobre 2020

Le Directeur par intérim
du Centre Hospitalier d'Orthez

Jean-François VINET

*Par le directeur
et par délégation
Candice
BORLON*

